



VILLE DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du lundi 18 décembre 2023

Délibération n° 21

L'an deux mille vingt trois, le dix huit décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
mardi 12 décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
22/12/2023

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Roland LONJON, Madame Corinne GONCALVES, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur François CHATAING, Monsieur Quentin PETIT, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Jean-Williams SEMERARO

Ont donné procuration :

Monsieur Pascal BERTRAND à Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Stéphane CLABAUX à Monsieur Jérôme EYNARD, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE, Madame Marie MARQUARSEN à Monsieur Guy CHOUVET, Madame Maryline BRUN à Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur Baptiste MASSIN à Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN à Madame Marlène LASHERME, Monsieur Fabien SURREL à Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Celline GACON à Madame Michelle CHAUMET, Madame Aurélie CHAMBON à Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS

Secrétaire de séance : Roland LONJON

La séance a été levée à : 21 H 45

Rédacteur : Nicolas CARON Aménagement de l'espace - Urbanisme

Objet :	Approbation du principe de révision du PSMV et de mise à l'étude d'une extension éventuelle du Site Patrimonial Remarquable
----------------	---

Rapporteur : Ginette VINCENT

Le secteur sauvegardé du Puy-en-Velay a été créé par arrêté ministériel du 11 août 1967. Le décret ministériel du 8 septembre 1981 a approuvé son Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV), qui est depuis lors, le document d'urbanisme de ce secteur, en substitution du plan local d'urbanisme (PLU).

Délibération n°21 du lundi 18 décembre 2023

Depuis cette date, le PSMV a fait l'objet de plusieurs révisions partielles ou modifications ayant donné lieu à arrêtés ou décrets ministériels.

Ce document a permis d'assurer efficacement la préservation et la mise en valeur du centre historique de la ville du Puy-en-Velay pendant de nombreuses années mais ne répond plus aux problématiques actuelles d'urbanisme sur ce secteur de la Ville. Les règles actuelles souffrent parfois d'un manque de clarté et d'une trop grande rigidité, contrariant certains projets de rénovation urbaine. De même, de nombreuses problématiques ne sont pas intégrées dans ce document : évolution des rez-de-chaussée commerciaux et de la taille des logements, adaptation écologique du bâti ancien, adaptation à la perte de mobilité, normes de stationnement, prise en compte de la valeur patrimoniale du bâti plus récent. Enfin, le document souffre d'erreurs matérielles dans son zonage et de lacunes dans l'inventaire du patrimoine, ce qui ne permet pas une gestion efficace de l'urbanisme dans le centre ancien.

La Ville, en tant qu'autorité compétente en matière d'autorisation d'urbanisme et en accord avec les services de l'État souhaite donc la mise en révision de ce document et demande à l'État l'engagement de la procédure correspondante, conformément à l'article L313-1 du Code de l'Urbanisme.

L'État a par ailleurs demandé, en application des articles L631-2 et suivants du Code du Patrimoine, à ce que le périmètre du Site Patrimonial Remarquable (SPR) soit questionné en parallèle de la révision du règlement du PSMV, afin d'assurer une meilleure articulation avec le PLU. Cette demande devra faire l'objet d'une mise à l'étude spécifique.

Il est par conséquent proposé que Monsieur le Maire sollicite Monsieur le Préfet de Département en vue de l'engagement de la procédure de révision du PSMV et de l'extension éventuelle du SPR.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 11/12/2023

A reçu un avis favorable en Commission Urbanisme du 05/12/2023

Le Conseil Municipal :

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter Monsieur le Préfet de Département pour engager la procédure de mise en révision du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur,
- APPROUVE la mise à l'étude de l'extension du Site Patrimonial Remarquable de la ville du Puy-en-Velay,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une aide financière de l'État et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces procédures.

VOTE : UNANIMITÉ

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le

ID : 043-214301574-20231221-DEL_2023_0177-DE



Signé le 18 décembre 2023,
Le Secrétaire de séance,
LONJON Roland,
Conseiller municipal.

Fait au Puy-en-Velay, le lundi 18
décembre 2023